

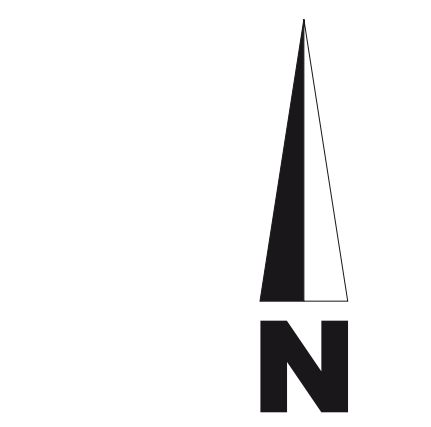
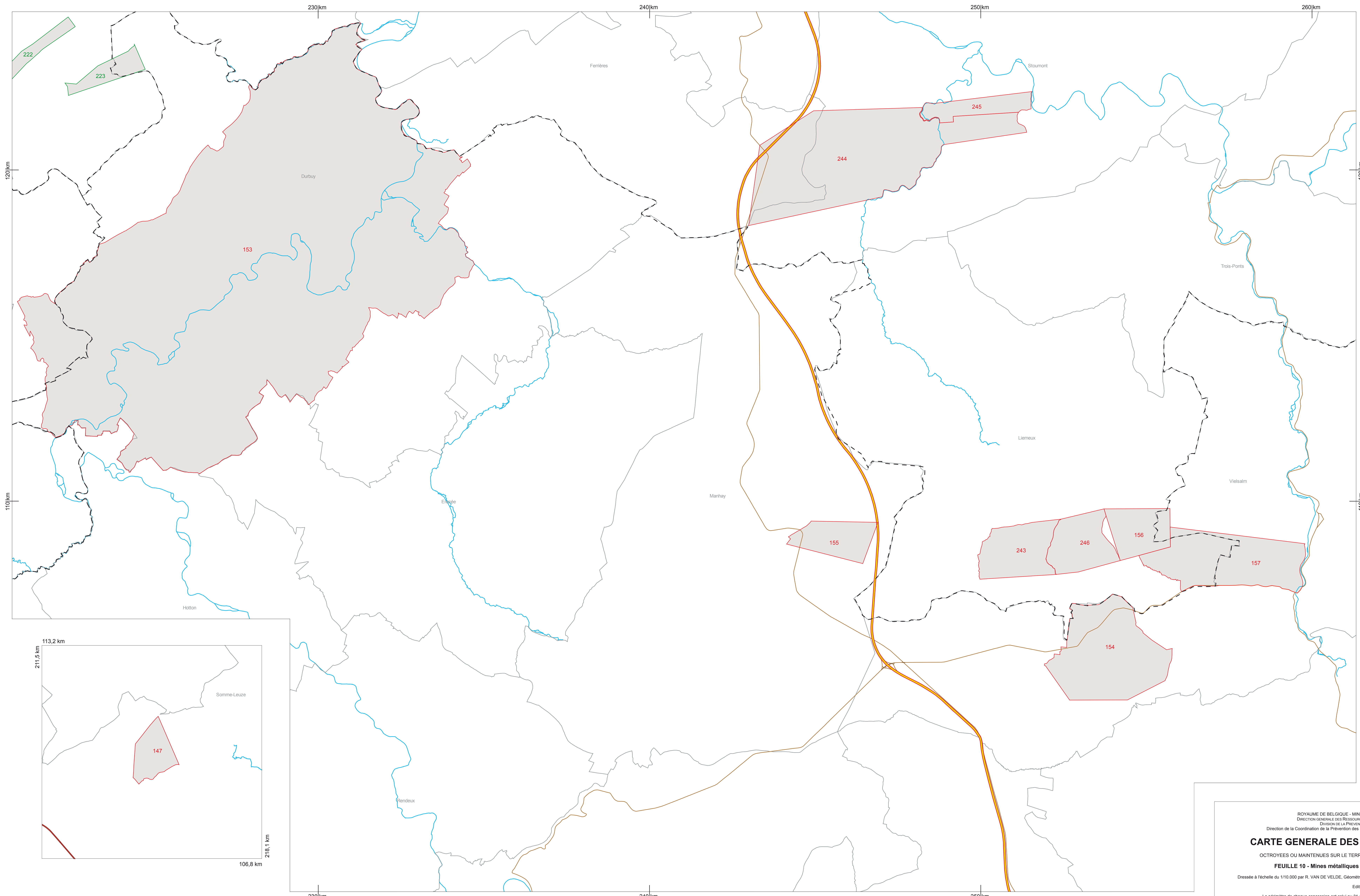


CARTE GENERALE DES CONCESSIONS MINIERES

OCTROYEES OU MAINTENUES SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION WALLONNE DEPUIS 1793

FEUILLE 10 - Mines métalliques du Condroz et mines de manganèse

ROYAUME DE BELGIQUE - MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIVISION DE LA PREVENTION ET DES AUTORISATIONS
Direction de la Coordination de la Prévention des Pollutions
(Cellule Mines et Exploitations souterraines)



- Mines de houille
- Mines métalliques
- Mines de fer
- Mines de schistes aluminifères
- Mines d'or
- Mines de graphite
- Mines de lignites
- Réservoir souterrain de gaz

ROYAUME DE BELGIQUE - MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIVISION DE LA PREVENTION ET DES AUTORISATIONS
Direction de la Coordination de la Prévention des Pollutions (Cellule Mines et Exploitations souterraines)

CARTE GENERALE DES CONCESSIONS MINIERES

OCTROYEES OU MAINTENUES SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION WALLONNE DEPUIS 1793

FEUILLE 10 - Mines métalliques du Condroz et mines de manganèse

Dressée à l'échelle de 1/110 000 par R. VAN DE VELDE, Géomètre des Mines, sous la direction de Ir. D. PACYNA, Ingénieur des Mines
Edition 2003

Le périmètre de chaque concession est celui au 31 décembre 2002 pour les concessions toujours existantes et celui à la date de l'arrêté de déchéance ou de révocation pour les concessions retirées avant le 31 décembre 2002. Seules les concessions maintenues ou octroyées après l'abolition du régime fiscal ont été prises en compte (deux concessions ont été octroyées par l'autorité d'occupation française avant l'annexion des provinces à la République, le 10 octobre 1795).

Echelle 1/140 000

